



Notification d'indus et CRA

Par **Patrick jean**, le **25/02/2019 à 18:42**

Bonjour je suis professionnel de santé
J'ai reçu une notification d'indus dans le cadre de mon activité
J'ai fait mes réclamations à la caisse de sécurité sociale qui a diminué l'indus.
Je suis toujours en désaccord et j'ai saisi la commission de recours amiable courant février 2018
Les textes donnent un délai de deux mois
Cela fait un an
Puis-je faire un recours pour vice de procédure
Merci

Par **amajuris**, le **25/02/2019 à 19:31**

bonjour,
avez-vous reçu un accusé de réception à votre demande ?
L'absence de réponse équivaut à un rejet implicite.
voir ce lien :
https://blogavocat.fr/space/caroline.legal/content/commission-de-recours-amiable---delais_1db91faf-20e5-4a9f-bf5d-625f0fbaa1e4
salutations

Par **morobar**, le **26/02/2019 à 08:54**

Bonjour,
Code de la S.S. R142-6.
L'absence de réponse dans le délai vaut rejet.

Par **Patrick jean**, le **05/03/2019 à 11:08**

Effectivement j'ai bien lu cela mais lorsque je joint la sécurité sociale la personne au bout du fil

me répond que la commission a du retard rnCela fait maintenant un an que cette commission est saisie et aucune réponse ni action en recouvrement n est mises en placernLes seuls accusés réception qui sont en la possession sont ceux des courriers que j ai adressé rnPermettez moi d insister, mais quels sont mes recours en l absence de réponses et de lettre de recouvrement au bout d un an de saisinernCroyez vous qu une lettre au tribunal administratif serait recevable ?rnMerci et bonne journée